

# Note d'information aux candidats souhaitant s'inscrire aux épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

Session 2027 – 2<sup>ème</sup> campagne

**TRES SIGNALÉ** : la présente note s'adresse **UNIQUEMENT** aux candidats se trouvant dans les situations suivantes :

- les candidats ayant échoué au CAFIPEMF session 2026 ;
- les candidats qui se présentent pour l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation ;

et souhaitant s'inscrire au CAFIPEMF.

*Pour rappel, la première campagne d'inscription pour les candidats qui se présentent pour la première fois au CAFIPEMF (nouveaux entrants en formation) a déjà eu lieu du mardi 21 avril 2026 au mardi 12 mai 2026 et est désormais close.*

Cette note a pour objectif de présenter les modalités de préinscription à la prochaine session du CAFIPEMF au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Les préinscriptions s'effectuent depuis le site internet de l'académie de Nantes <https://www.ac-nantes.fr/>, rubrique « Concours, métiers et ressources humaines » / « Certifications des personnels enseignants et personnels d'éducation » / « Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateur (CAFIPEMF) ».

Le serveur sera ouvert **du mardi 09 juin au vendredi 26 juin 2026** (23h59).

## Inscriptions

---

### **1 - Situation des candidats ayant échoué au CAFIPEMF en 2026 :**

Il ne leur est pas demandé de fournir une nouvelle attestation de leur visite-conseil, celle remise pour la session 2025-2026 est toujours valide.

Les candidats peuvent conserver à **leur demande** le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 et ne se présentent qu'à l'épreuve pour laquelle la note était inférieure à 10.

### **2 - Les candidats déjà titulaire du CAFIPEMF qui se présentent pour l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation :**

Pour se positionner sur une spécialisation, il est impératif de justifier, au moment de l'inscription, de 3 années d'exercice en tant que formateur ou de conseiller pédagogique, appréciées au 31 décembre 2026.

Les candidats peuvent choisir entre les spécialisations suivantes :

- Enseignement en maternelle
- Arts visuels
- Education Physique et Sportive
- Sciences et Technologie
- Education musicale
- Histoire-Géographie- enseignement moral et civique
- Langues et cultures régionales, Langues vivantes étrangères
- Enseignement et numérique

## Modalités de préinscription

---

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leurs fonctions.

La préinscription s'effectue obligatoirement du **mardi 09 juin au vendredi 26 juin 2026** (23h59) via les formulaires en ligne dédiés accessibles sur le site de l'académie de Nantes : <https://www.ac-nantes.fr/>, rubrique « Concours, métiers et ressources humaines » / « Certifications des personnels enseignants et personnels d'éducation » / « Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateur (CAFIPEMF) ».

A l'issue de la préinscription en ligne, le candidat recevra sur son **adresse électronique académique** une confirmation d'inscription à compléter.

La confirmation d'inscription signée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra être adressée par voie électronique pour le **vendredi 3 juillet 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : [dec.concours.certif@ac-nantes.fr](mailto:dec.concours.certif@ac-nantes.fr).

Liste des pièces justificatives à fournir :

- relevé de notes de la session 2026 pour les candidats ayant échoué à cette session ;
- diplôme du CAFIPEMF pour les candidats se présentant à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation, et l'état des services (épreuve complémentaire facultative de spécialisation – session 2027).

## Références réglementaires

---

- [Décret n°85-88](#) modifié du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateur
- [Arrêté du 4 mai 2021](#) fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (MENH2104772A)
- [Circulaire n° MENE2115553C](#) du 19 mai 2021 parue au bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021